



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
21	29	27

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 février 2026 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, MILAD Lydie donne pouvoir à RICARD Isabelle, LAFOND Emilie donne pouvoir à GROSSO Aurélie, URAS Patrick donne pouvoir à JEAN Didier, MORENO Manuel donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre

Conseillers Municipaux absents : SBLANDANO Bruno, SERAFINI Audrey

Délibération N° 26/17-

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES AC33-AC38, LIEU-DIT LES BOUYGONS OUEST

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

La Fédération départementale des Foyers ruraux des Bouches du Rhône possédait deux parcelles sur lesquelles s'était développée, avec le soutien de plusieurs collectivités, une activité pédagogique et agricole portée par l'association Croq'Jardins.

La fédération a souhaité céder ces parcelles à un vendeur de martellières. La commune a ainsi sollicité la SAFER afin que cette dernière préempte ces terrains.

Il est ainsi proposé de candidater à l'appel à projets de la SAFER et d'acquérir ces deux parcelles, AC33 et AC38, lieu-dit Les Bouygons Ouest, en soutenant le projet porté par l'association des Amis de Croq'Jardins, afin d'assurer une continuité de l'activité.

L'acquisition se ferait au montant de 10 000 € pour les terres, et aux alentours de 4 000 € de frais de dossier SAFER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles AC33 et AC38, lieu-dit Les Bouygons Ouest, pour un montant de 10 000 €.

APPROUVE la prise en charge par la commune des frais de traitement du dossier par la SAFER.

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/02/2026

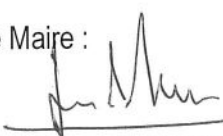
Application agréée E-legalite.com

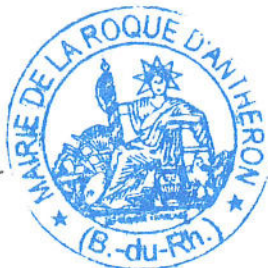
99_DE-013-211300843-20260205-DEL IB_26_17

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de la constitution et du dépôt de la candidature et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le 9/08/26

Et de la publication sur le site internet le 9/08/26

ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com